Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/12/2024 - 21292 - 2004 B 01192 - 479 181 786 - ABC CONSULTANTS AVIGNON

S.A.R.L. ABC CONSULTANTS AVIGNON

Société à responsabilité limitée
au capital de 8000 €
Siège social :
20 rue Lawrence Durrell
Immeuble Le Moitessier
84 140 AVIGNON
RCS AVIGNON: 2004B01192
SIRET : 47918178600027
NAF : 7022Z

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, et le vingt-deux, à vingt heures, les associés de la société S.A.R.L. ABC CONSULTANTS AVIGNON, Société à responsabilité limitée au capital de 8000 Euros divisé en 400 parts de 20 Euros chacune, dont le siège social est situé à 84 140 AVIGNON, se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur JEAN FRANCOIS MAINDIAUX, gérant, après avoir déclaré qu'il possède personnellement 380 parts, et constaté la présence de Madame NATHALIE MAINDIAUX, propriétaire de 20 parts.

Le président constate que 100 % des parts sont représentées, soit 400 parts

Le président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-François MAINDIAUX. Gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023.
- le rapport de gestion établi par la gérance.
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce.
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance. Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Juin 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2023. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes font apparaître une perte de 9 999,28 Euros, et qu'il n'y a pas de résultat à distribuer.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

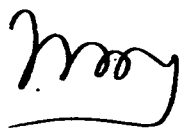
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les termes, à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération du gérant qui est pour l'exercice 2023 de 36 000 € hors cotisations sociales. En outre la gérance a droit au remboursement des frais inhérents à la gérance et ses frais professionnels sur présentation des justificatifs. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Jean-François MAINDIAUX



Nathalie MAINDIAUX



S.A.R.L. ABC CONSULTANTS AVIGNON

Société à responsabilité limitée
au capital de 8000 €
Siège social :
20 rue Lawrence Durrell
Immeuble Le Moitessier
84 140 AVIGNON
RCS AVIGNON: 2004B01192
SIRET : 47918178600027
NAF : 7022Z

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Fait à Avignon, le 15 décembre 2023

Madame et Chère Associée,

Vous êtes convoquée à l'assemblée générale ordinaire annuelle, qui aura lieu le 22 décembre 2023, à 20h, au siège social en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023, et affectation du résultat ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L 223-19 du code du commerce et approbation des dites conventions ;
- Quitus à la gérance ;

En application de l'article 36 du décret du 23 mars 1987, vous trouverez ci-joint :
- Les comptes annuels ;
- Le rapport de gestion de la gérance ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions de l'article L 223-19 ;
- Le texte des projets de résolutions, fourni ci-après.

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée, vous pouvez vous y faire représenter par votre Conjoint. A cet effet, vous trouverez ci-joint une formule de procuration à remettre à votre mandataire, ou à retourner au siège, dûment complétée et signée.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués



La gérance.

S.A.R.L. ABC CONSULTANTS AVIGNON

Société à responsabilité limitée
au capital de 8000 €
Siège social :
20 rue Lawrence Durrell
Immeuble Le Moitessier
84 140 AVIGNON
RCS AVIGNON: 2004B01192
SIRET : 47918178600027
NAF : 7022Z

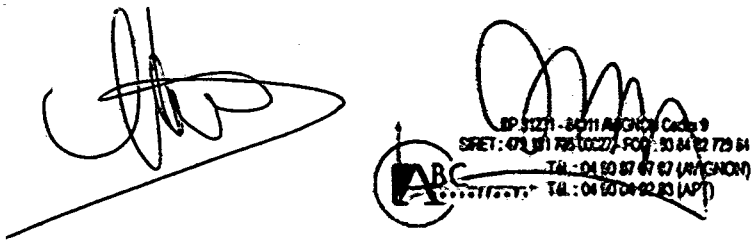
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2022
COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2022

S.A.R.L. ABC CONSULTANTS AVIGNON

Société à responsabilité limitée
au capital de 8000 €
Siège social :
20 rue Lawrence Durrell
Immeuble Le Moitessier
84 140 AVIGNON
RCS AVIGNON: 2004B01192
SIRET : 47918178600027
NAF : 7022Z

RAPPORT SPECIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du nouveau code de commerce et de l'article 36 du décret du 23 mars 1967, je vous confirme qu'il n'existe pas de convention réglementée entre le gérant, Monsieur Jean-François MAINDIAUX et la société.



CERFRANCE

SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

IMB LE MOITESSIER AGROPARC 20 RUE LAWRENCE DURRELL

84140 AVIGNON

Tél. 0490870707

SIRET 47918178600027

Exercice du
01/07/2022
au
30/06/2023

N° adhérent
840826

Collaborateur :
Anne Lise COURTOIS
Avignon

Association de Gestion et de Comptabilité
30 rue Frédéric Chopin - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 78 11 11

CONSEIL & EXPERTISE COMPTABLE

ATTESTATION/RAPPORT

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Pour l'exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints au présent rapport, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	**253 282,26 €**
Chiffre d'affaires	**71 075,75 €**
Résultat net comptable	**-9 999,28 €**

Fait à AVIGNON,
Le 13/03/2024.
Elisabeth LEHOUX,
Expert-comptable.

SYNTHÈSE

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/07/22 au 30/06/23	Du 01/07/21 au 30/06/22	Du 01/07/20 au 30/06/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	71 075,75	109 755,08	139 190,81	-38 679,33	-35,24
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	71 075,75	109 755,08	139 190,81	-38 679,33	-35,24
Marge commerciale					
Marge globale	67 573,75	109 493,71	138 808,27	-41 919,96	-38,29
Valeur ajoutée	34 220,52	69 329,00	94 757,05	-35 108,48	-50,64
Excédent brut d'exploitation	-17 333,05	2 121,92	-12 356,48	-19 454,97	-916,86
Amortissements et provisions	851,01	655,95	1 438,00	195,06	29,74
Résultat d'exploitation	-17 195,80	4 268,52	-10 873,18	-21 464,32	-502,85
Résultat financier	7 196,52	38 165,94	-1 529,79	-30 969,42	-81,14
Résultat courant	-9 999,28	42 434,46	-12 402,97	-52 433,74	-123,56
Résultat exceptionnel			21 243,71		
Résultat net de l'exercice	-9 999,28	42 434,46	8 840,74	-52 433,74	-123,56

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/07/22 au 30/06/23	Du 01/07/21 au 30/06/22	Du 01/07/20 au 30/06/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	-8 312,19	9 059,21	-9 611,75	-17 371,40	-191,75
Fonds de roulement net global	240 036,87	234 835,17	212 870,96	5 201,70	2,22
Besoin en fonds de roulement	-11 137,68	-15 626,79	-3 425,19	4 489,11	-28,73
Trésorerie	251 174,55	250 461,96	216 296,15	712,59	0,28

RATIOS		Du 01/07/22 au 30/06/23	Du 01/07/21 au 30/06/22	Du 01/07/20 au 30/06/21	Variation N / N-1	
		Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients	*(en jours)*	20,97	41,65	134,61	-20,68	-49,65
Crédit fournisseurs	*(en jours)*	43,22	53,68	54,13	-10,46	-19,49
Rotation stocks	*(en jours)*					
Autonomie financière		0,68	0,70	0,61	-0,02	-2,86
Capacité de remboursement		-0,14	0,19	-0,30	-0,33	-173,68
Taux d'endettement		0,35	0,26	0,23	0,09	34,62
Rentabilité financière		-0,06	0,23	0,06	-0,29	-126,09
Rentabilité commerciale		-0,14	0,39	0,06	-0,53	-135,90

S.I.G. DÉTAILLÉS

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Du 01/07/22 Au 30/06/23	en %	Du 01/07/21 Au 30/06/22	en %	Variation en valeur	Variation en %
PRODUIT D'ACTIVITE	**71 076**		**109 755**		**-38 679**	**-35,24**
CHIFFRE D'AFFAIRES	**71 076**	**100**	**109 755**	**100**	**-38 679**	**-35,24**
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	71 076	100,00	109 755	100,00	-38 679	-35,24
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**71 076**	**100,00**	**109 755**	**100,00**	**-38 679**	**-35,24**
- Matières premières	-15	-0,02			-15	
- Sous-traitance (directe)	3 517	4,95	261	0,24	3 256	
MARGE DE PRODUCTION	67 574	95,07	109 494	99,76	-41 920	-38,29
MARGE BRUTE TOTALE	**67 574**	**95,07**	**109 494**	**99,76**	**-41 920**	**-38,29**
- Autres achats	1 152	1,62	2 656	2,42	-1 505	-56,65
- Charges externes	32 202	45,31	37 508	34,17	-5 307	-14,15
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	**34 221**	**48,15**	**69 329**	**63,17**	**-35 108**	**-50,64**
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	7 178	10,10	9 081	8,27	-1 903	-20,96
- Salaires et traitements	8 086	11,38	11 182	10,19	-3 096	-27,68
- Charges sociales	1 798	2,53	3 949	3,60	-2 151	-54,46
- Rémunération de l'exploitant	36 000	50,65	34 500	31,43	1 500	4,35
- Cotisations de l'exploitant	-1 509	-2,12	8 495	7,74	-10 004	-117,76
Total	-51 554	-72,53	-67 207	-61,23	15 654	23,29
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-17 333**	**-24,39**	**2 122**	**1,93**	**-19 455**	**-916,86**
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts						
+ Transferts de charges d'exploitation	1 066	1,50	359	0,33	707	196,93
+ Autres produits d'exploitation	5	0,01	2 634	2,40	-2 629	-99,82
- Dotations amortissements et dépréciations	851	1,20	656	0,60	195	29,74
- Autres charges d'exploitation	83	0,12	191	0,17	-108	-56,62
Total	137	0,19	2 147	1,96	-2 009	-93,61
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-17 196**	**-24,19**	**4 269**	**3,89**	**-21 464**	**-502,85**
Opérations en commun						
+ Produits financiers	30 306	42,64	38 804	35,36	-8 498	-21,90
- Charges financières	23 109	32,51	638	0,58	22 471	
RÉSULTAT COURANT	**-9 999**	**-14,07**	**42 434**	**38,66**	**-52 434**	**-123,56**
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)						
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)						
Total						
RÉSULTAT EXERCICE	**-9 999**	**-14,07**	**42 434**	**38,66**	**-52 434**	**-123,56**

(1) dont produits cessions éléments cédés
(2) dont valeurs comptables éléments cédés

S.I.G. DÉTAILLÉS

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Du 01/07/22 Au 30/06/23	en %	Du 01/07/21 Au 30/06/22	en %	Variation en valeur	Variation en %
CHIFFRE D'ACTIVITE	**71 076**	**100**	**109 755**	**100**	**-38 679**	**-35,24**
CHIFFRE D'AFFAIRES	**71 076**	**100**	**109 755**	**100**	**-38 679**	**-35,24**
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	71 076	100,00	109 755	100,00	-38 679	-35,24
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**71 076**	**100,00**	**109 755**	**100,00**	**-38 679**	**-35,24**
- Matières premières	-15	-0,02			-15	
- Sous-traitance (directe)	3 517	4,95	261	0,24	3 256	
MARGE DE PRODUCTION	67 574	95,07	109 494	99,76	-41 920	-38,29
MARGE BRUTE TOTALE	**67 574**	**95,07**	**109 494**	**99,76**	**-41 920**	**-38,29**
- Autres achats	1 152	1,62	2 656	2,42	-1 505	-56,65
- Charges externes	32 202	45,31	37 508	34,17	-5 307	-14,15
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	**34 221**	**48,15**	**69 329**	**63,17**	**-35 108**	**-50,64**
- Impôts, taxes et versements assimilés	7 178	10,10	9 081	8,27	-1 903	-20,96
- Salaires et traitements	8 086	11,38	11 182	10,19	-3 096	-27,68
- Charges sociales	1 798	2,53	3 949	3,60	-2 151	-54,46
- Rémunération de l'exploitant	36 000	50,65	34 500	31,43	1 500	4,35
- Cotisations de l'exploitant	-1 509	-2,12	8 495	7,74	-10 004	-117,76
Total	-51 554	-72,53	-67 207	-61,23	15 654	23,29
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	**-17 333**	**-24,39**	**2 122**	**1,93**	**-19 455**	**-916,86**
+ Transferts de charges d'exploitation	1 066	1,50	359	0,33	707	196,93
+ Autres produits d'exploitation	5	0,01	2 634	2,40	-2 629	-99,82
- Dotations amortissements et dépréciations	851	1,20	656	0,60	195	29,74
- Autres charges d'exploitation	83	0,12	191	0,17	-108	-56,62
Total	137	0,19	2 147	1,96	-2 009	-93,61
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-17 196**	**-24,19**	**4 269**	**3,89**	**-21 464**	**-502,85**
+ Produits financiers	30 306	42,64	38 804	35,36	-8 498	-21,90
- Charges financières	23 109	32,51	638	0,58	22 471	
RÉSULTAT COURANT	**-9 999**	**-14,07**	**42 434**	**38,66**	**-52 434**	**-123,56**
Total						
RÉSULTAT EXERCICE	**-9 999**	**-14,07**	**42 434**	**38,66**	**-52 434**	**-123,56**

(1) dont produits cessions éléments cédés
(2) dont valeurs comptables éléments cédés

CPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ % CA

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Valeur au 30/06/23	% CA	Valeur au 30/06/22	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation						
Production vendue (biens et services)	71 076	100,00	109 755	100,00	-38 679	-35,24
Montant net du chiffre d'affaires	**71 076**	**100,00**	**109 755**	**100,00**	**-38 679**	**-35,24**
Reprises sur prov. (amorts), transferts charges	1 066	1,50	359	0,33	708	196,93
Autres produits	5	0,01	2 634	2,40	-2 629	-99,82
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**72 147**	**101,51**	**112 748**	**102,73**	**-40 602**	**-36,01**
Charges d'exploitation						
Achats de matières premières et autres appro.	-15	-0,02			-15	
Autres achats et charges externes	36 870	51,87	40 426	36,83	-3 556	-8,80
Impôts, taxes et versements assimilés	7 178	10,10	9 081	8,27	-1 903	-20,96
Salaires et traitements	44 086	62,03	45 682	41,62	-1 596	-3,49
Charges sociales	290	0,41	12 444	11,34	-12 155	-97,67
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amorts	851	1,20	656	0,60	195	29,74
Autres charges	83	0,12	191	0,17	-108	-56,62
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**89 343**	**125,70**	**108 480**	**98,84**	**-19 137**	**-17,64**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-17 196**	**-24,19**	**4 269**	**3,89**	**-21 464**	**-502,85**
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
Reprises sur prov. et dépréc., transf. charges	21 746	30,60	34 031	31,01	-12 285	-36,10
Produits nets sur cessions de val. mob. de placement	8 560	12,04	4 773	4,35	3 787	79,34
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**30 306**	**42,64**	**38 804**	**54,60**	**-8 498**	**-21,90**
Charges financières						
Dotations amortissements, dépréciations, prov.	22 582	31,77			22 582	
Intérêts et charges assimilées	19	0,03	4	0,01	15	345,22
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement	508	0,72	634	0,89	-126	-19,84
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**23 109**	**32,51**	**638**	**0,90**	**22 471**	
RÉSULTAT FINANCIER	**7 197**	**10,13**	**38 166**	**34,77**	**-30 969**	**-81,14**
RÉSULTAT COURANT	**-9 999**	**-14,07**	**42 434**	**38,66**	**-52 434**	**-123,56**
Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						

CPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ % CA

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Valeur au 30/06/23	% CA	Valeur au 30/06/22	% CA	Variation en valeur	Variation en %
TOTAL DES PRODUITS	**102 453**	**144,15**	**151 553**	**138,08**	**-49 100**	**-32,40**
TOTAL DES CHARGES	**112 452**	**158,21**	**109 118**	**99,42**	**3 334**	**3,06**
Bénéfice ou Perte	**-9 999**	**-14,07**	**42 434**	**38,66**	**-52 434**	**-123,56**

OEPA (STES)

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

		du 01/07/2022 au 30/06/2023
	Produits de l'activité	**71 076**
	- Achats marchandises et appro.	-15
	- Sous-traitance	3 517
RENTABILITE	**= Marge brute Globale**	**67 574**
	- Autres achats et charges externes	33 353
	= Valeur ajoutée	**34 221**
	- Subventions d'exploitation	
	- Impôts et taxes	7 178
	- Charges de personnel	44 376
	= Excédent Brut d'Exploitation	**-17 333**
	- Annuités d'emprunt	
	- Distributions de résultats	
	- Intérêts des comptes courants	
	+ Apports en capital	
AUTONOMIE FINANCIERE	- Impôt sur les sociétés et Participation des salariés	
	= Autofinancement	**-17 333**
	- Nouvelles immobilisations	
	+ Emprunts	
	+ Cessions d'immobilisations	
	+ Subventions d'investissement	
+	*= Solde d'investissement*	
	+ Opérations diverses	9 021
	= Variation de trésorerie	**-8 312**
	- Variation des en-cours	
	- Variation des stocks	
	- Variation des créances	-6 423
	+ Variation des dettes	-10 912
SOLVABILITE IMMEDIATE	+ Variation des comptes courants	13 514
+	*= Variation du BFR*	*9 025*
	SOLDE ANNUEL	**713**
	+ Trésorerie début	250 462
	TRESORERIE FIN	**251 175**

SOLVABILITÉ BFR

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

		du 01/07/2022 au 30/06/2023	du 01/07/2021 au 30/06/2022
SOLVABILITE A COURT TERME	Créances clients	4 200	12 976
	Autres créances	835	1 709
	Valeurs mobilières de placement	177 398	121 154
	Disponibilités	51 195	107 562
	Charges constatées d'avance	4 108	882
	REALISABLE ET DISPONIBLE	**237 736**	**244 282**
	Découvert bancaire		
	Acomptes clients		
	Dettes fournissseurs	5 351	6 571
	Dettes fiscales et sociales	14 921	24 623
	Autres dettes	8	
	Produits constatés d'avance		
	DETTES A COURT TERME	**20 281**	**31 193**
	SOLDE DE TRESORERIE NETTE GLOBALE*	**217 455**	**213 089**
	* hors comptes courants d'associés		
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Stock de matières et marchandises		
	Stock de produits en cours		
	Créances clients	4 200	12 976
	Autres créances d'exploitation	4 943	2 591
	TOTAL DES STOCKS ET CREANCES	**9 143**	**15 566**
	Acomptes clients		
	Dettes fournisseurs	5 351	6 571
	Dettes fiscales et sociales	14 921	24 623
	Autres dettes	8	
	Comptes courants d'associés	60 494	46 980
	TOTAL DES DETTES	**80 775**	**78 173**
	BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)	**-71 631**	**-62 607**
	(BFR hors comptes courants d'associés)	***-11 138***	***-15 627***

TABLEAU DE FINANCEMENT

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		Capacité d'autofinancement	-8 312
		= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	**-8 312**
Acquisitions d'immobilisations		Cessions d'immobilisations	
Immobilisations incorporelles		Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles		Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières		Immobilisations financières	
Prélèvements des comptes courants		Apports comptes courants	13 514
Diminution des capitaux propres		Augmentation des capitaux propres	
		Subvention investissement	
Emprunts remboursés (capital)		Emprunts réalisés	
TOTAL EMPLOIS		**TOTAL RESSOURCES**	**5 202**

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

diff. entre les cptx permanents et les actifs immobilisés

a augmenté de 5 202

Augmentation actif circulant		**Diminution actif circulant**	**6 423**
Diminution dettes	**10 912**	**Augmentation dettes**	
TOTAL	**10 912**	**TOTAL**	**6 423**

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

diff. entre l'actif renouvelé souvent et les dettes non fin.

a augmenté de 4 489

Augmentation de la trésorerie	**713**	**Diminution de la trésorerie**	

VARIATION DE TRÉSORERIE

(= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)

a augmenté de 713

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 30/06/23	Valeurs nettes au 30/06/22	Variation en valeur	Variation en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	13 000	13 000		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	1 587	2 438	-851	-34,90
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	959	959		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**15 546**	**16 397**	**-851**	**-5,19**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	4 200	12 976	-8 776	-67,63
Autres (3)	835	1 709	-874	-51,16
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres	177 398	121 154	56 244	46,42
Disponibilités	51 195	107 562	-56 367	-52,40
Charges constatées d'avance (3)	4 108	882	3 227	365,86
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**237 736**	**244 282**	**-6 547**	**-2,68**
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**253 282**	**260 680**	**-7 398**	**-2,84**

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PASSIF	Valeurs au 30/06/23	Valeurs au 30/06/22	Variation en valeur	Variation en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 8 000)	8 000	8 000		
Réserves				
Réserve légale	800	800		
Report à nouveau	173 707	131 272	42 434	32,33
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	**-9 999**	**42 434**	**-52 434**	**-123,56**
SITUATION NETTE	172 508	182 507	-9 999	-5,48
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**172 508**	**182 507**	**-9 999**	**-5,48**
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	8		8	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	60 494	46 980	13 514	28,77
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 351	6 571	-1 219	-18,55
Dettes fiscales et sociales	14 921	24 623	-9 701	-39,40
TOTAL DETTES	**80 775**	**78 173**	**2 602**	**3,33**
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	**253 282**	**260 680**	**-7 398**	**-2,84**
(1) Dont à moins d'un an	*80 775*	*78 173*		

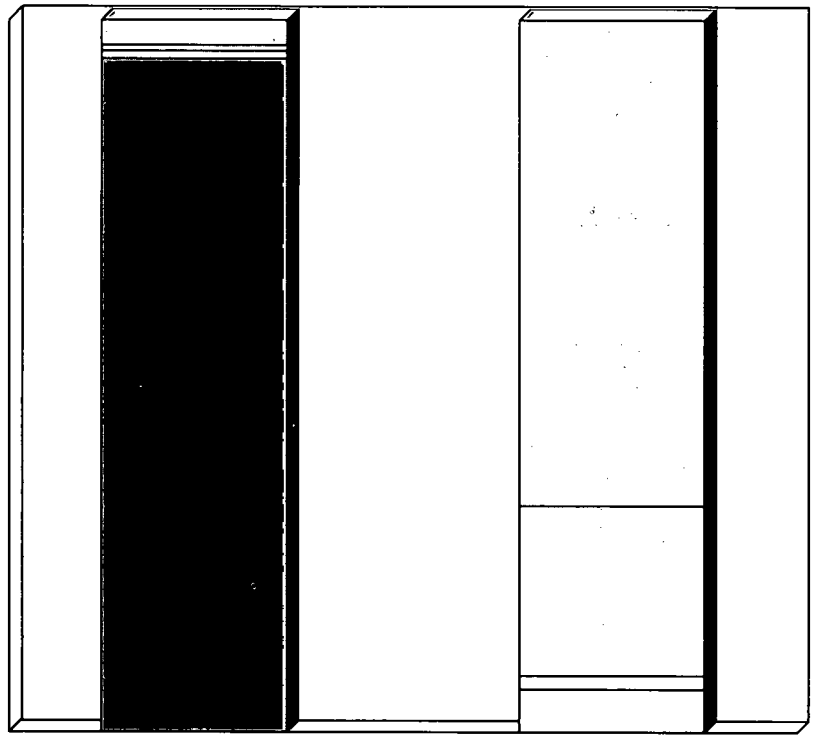
ANALYSE GRAPHIQUE BILAN

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ACTIF

- **IMMOBILISATIONS** 15 546,47
- **STOCKS**
- **CRÉANCES CLIENTS** 4 200,00
- **AUTRES CRÉANCES** 4 943,24
- **TRÉSORERIE + VMP** 428 572,55



PASSIF

- **CAPITAUX PROPRES** 172 507,57
- **PROVISIONS**
- **DETTES FINANCIERES** 60 501,75
- **DETTES FOURNISSEURS** 5 351,48
- **AUTRES DETTES** 14 921,46

FONDS DE ROULEMENT	**240 036,87**
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT	**-11 137,68**
TRESORERIE *hors VMP*	**251 174,55**

IMMOBILISATIONS : ENTRÉES DE L

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Calcul des amortissements à date du 30/06/2023 Transfert des amortissements à date du 30/06/2023

N°	DESIGNATION	ACQUISITIONS					
		Date	Etat	Mode	Qté	Durée	Montant
CUMUL TOUS COMPTES							**Acquisitions**
TOTAL DES ENTREES							

IMMOBILISATIONS : SORTIES DE L

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Calcul des amortissements à date du 30/06/2023 Transfert des amortissements à date du 30/06/2023

N°	Date acq.	Mode acq.	DESIGNATION V. acquis.	V. amortir	Mode cess.	Date cess. V. cession	Amt Eco cumul Amt Déro cumul V.résiduelle cpt	Plus values Moins values comptable	PV fiscale CT MV fiscale CT	PV fiscale LT MV fiscale LT
CUMUL TOUS COMPTES			V. d'acquisition	V. à amortir		V. cession	Amt éco cumulés Amt	Plus values Moins values comptable	PV fiscale CT MV fiscale CT	PV fiscale LT MV fiscale LT

Cumul tous comptes Sorties :

ETAT DES IMMOBILISATIONS

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Calcul des amortissements à date du 30/06/2023 — Transfert des amortissements à date du 30/06/2023

N°	Désignation Date / Mode Acquisition — Durée / Mode / Taux Amort. Quantité — Cession — Valeur acquisition — Montant TVA	Date amortiss. Val. à amortir	Amortiss. antérieurs	VNC déb. exo. Acquisi. exo.	Amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés	V.N.C. Économique Fiscale
2050000000	**Conces & droit simil brev lic**						
1	Site internet 01/07/17 Achat — 3,00 Linéaire 33,3333 800,00	01/07/17 800,00	E 800,00 D		E D	E 800,00 D	
	Cumul du compte 800,00 800,00 *(hors cessions)*	800,00 800,00	E 800,00 D E 800,00 D X		E D E D X	E 800,00 D E 800,00 D X	
	Cumul linéaire :	**Cumul dégressif et dérogatoire :**			**dont dérogatoire :**		
2070000000	**Fonds commercial**						
1	Clientelle 01/07/04 Achat — Non amortissable 13 000,00	01/07/04	E D	13 000,00	E D	E D	13 000,00
	Cumul du compte 13 000,00 13 000,00 *(hors cessions)*		E D E D X	13 000,00 13 000,00	E D E D X	E D E D X	13 000,00 13 000,00
	Cumul linéaire :	**Cumul dégressif et dérogatoire :**			**dont dérogatoire :**		
2182000000	**Materiel de transport**						
1	Velo vtt electrique 18/02/22 Achat — 5,00 Linéaire 20,0000 1 749,17	18/02/22 1 749,17	E 127,47 D	1 621,70	E 349,83 D	E 477,30 D	1 271,87
	Cumul du compte 1 749,17 1 749,17 *(hors cessions)*	1 749,17 1 749,17	E 127,47 D E 127,47 D X	1 621,70 1 621,70	E 349,83 D E 349,83 D X	E 477,30 D E 477,30 D X	1 271,87 1 271,87
	Cumul linéaire : 349,83	**Cumul dégressif et dérogatoire :**			**dont dérogatoire :**		
2183000000	**Materiel de bureau et informat**						
1	Darty - pc asus 31/03/22 Achat — 3,00 Linéaire 33,3333 541,66 108,33	31/03/22 541,66	E 45,51 D	496,15	E 180,55 D	E 226,06 D	315,60
2	Materiel de bureau 01/07/15 Achat — 5,00 Linéaire 20,0000 3 113,47	01/07/15 3 113,47	E 3 113,47 D		E D	E 3 113,47 D	
	Cumul du compte 3 655,13 3 655,13 *(hors cessions)*	3 655,13 3 655,13	E 3 158,98 D E 3 158,98 D X	496,15 496,15	E 180,55 D E 180,55 D X	E 3 339,53 D E 3 339,53 D X	315,60 315,60

ETAT DES IMMOBILISATIONS

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

N°	Désignation Date / Mode Acquisition Durée / Mode / Taux Amort. Quantité Cession Valeur acquisition Montant TVA	Date amortiss. Val. à amortir	Amortiss. antérieurs	VNC déb. exo. Acquisi. exo.	Amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés	V.N.C. Économique Fiscale
2183000000	**Materiel de bureau et informat**						
	Cumul linéaire : 180,55	**Cumul dégressif et dérogatoire :**			**dont dérogatoire :**		
2184000000	**Mobilier**						
1	Mobilier 01/07/19 Achat 4,00 Linéaire 25,0000 1 931,86	01/07/19 1 931,86	E 1 611,23 D	320,63	E 320,63 D	E 1 931,86 D	
	Cumul du compte 1 931,86 1 931,86 *(hors cessions)* 1 931,86	1 931,86 1 931,86	E 1 611,23 D E 1 611,23 D X	320,63 320,63	E 320,63 D E 320,63 D X	E 1 931,86 D E 1 931,86 D X	
	Cumul linéaire : 320,63	**Cumul dégressif et dérogatoire :**			**dont dérogatoire :**		
2750000000	**Depot cautionnements verses**						
1	Caution raguet 01/07/04 Achat Non amortissable 700,00	01/07/04	E D	700,00	E D	E D	700,00
2	Caution telephone 01/07/20 Achat Non amortissable 229,00	01/07/20	E D	229,00	E D	E D	229,00
3	Caution creativa 01/07/20 Achat Non amortissable 30,00	01/07/20	E D	30,00	E D	E D	30,00
	Cumul du compte 959,00 959,00 *(hors cessions)*		E D E D X	959,00 959,00	E D E D X	E D E D X	959,00 959,00
	Cumul linéaire :	**Cumul dégressif et dérogatoire :**			**dont dérogatoire :**		

CUMUL TOUS COMPTES Quantité Valeur d'acquisition	Valeur à amortir	Amortiss. antérieurs	VNC déb. exo. Acquisi. exo.	Amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés	V.N.C. de gestion Fiscale
22 095,16		E 5 697,68	16 397,48	E 851,01	E 6 548,69	15 546,47
	8 136,16	D		D	D	
(hors cessions) 22 095,16		E 5 697,68	16 397,48	E 851,01	E 6 548,69	15 546,47
	8 136,16	D		D	D	
Cumul linéaire : 851,01	**Cumul dégressif et dérogatoire :**			**dont dérogatoire :**		

SIMUL. DES AMORTS SUR 3 ANS

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Calcul des amortissements à date du 30/06/2023 Transfert des amortissements à date du 30/06/2023

N°	Date à amortir	Désignation	Taux	Durée	V.N.C. début	Exercice en cours 2023 Amt. mini	Calculé	Retenu	Exercice 2024 Amt. mini	Calculé	Exercice 2025 Amt. mini	Calculé
218200000		**Materiel de transport**										
1	18/02/22	Velo vtt electrique	20	5 Linéaire	1 621,70	349,83 E	349,83	349,83	349,83 E	349,83	349,83E	349,83
	Cumul du compte				1 621,70	349,83 E	349,83	349,83	349,83 E	349,83	349,83 E	349,83
218300000		**Materiel de bureau et informat**										
1	31/03/22	Darty - pc asus	33,3333	3 Linéaire	496,15	180,55 E	180,55	180,55	180,55 E	180,55	135,05E	135,05
	Cumul du compte				496,15	180,55 E	180,55	180,55	180,55 E	180,55	135,05 E	135,05
218400000		**Mobilier**										
1	01/07/19	Mobilier	25	4 Linéaire	320,63	320,63 E	320,63	320,63				
	Cumul du compte				320,63	320,63 E	320,63	320,63				
CUMUL TOUS COMPTES					V.N.C. début	Exercice en cours 2023 Amt. mini	Calculé	Retenu	Exercice 2024 Amt. mini	Calculé	Exercice 2025 Amt. mini	Calculé
					2 438,48	851,01 E	851,01	851,01	530,38 E	530,38	484,88E	484,88

DÉTAIL DES STOCKS

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Régime Fiscal = RS

Total toutes classes confondues	V. fiscale	V. de gestion

Date visa Code réviseur	Dossier : 840826 SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON Date de clôture : 30/06/2023 **Compte Courant Associé Bon pour accord** Du 01/07/2022 au 30/06/2023	EUR Page 1 **Référence: RGLAS**

Compte 4551000100 C/C Jean-François MAINDIAUX

Jnl	Pièce	Date	contre partie	Libellé	Quantité Numéro	Prix Moyen		Mouvements DEBIT	Mouvements CREDIT		SOLDE
				Cumul antérieur							
AN		01/07/22		A-Nouveau C/C Jean-François MAI					46 979,88	C	46 979,88
21		19/08/22	512102000	RETRAIT				10,00		C	46 969,88
21		09/09/22	512102000	CB DAC INTER				28,91		C	46 940,97
21		23/09/22	512102000	CB MISTRAL 7 - TKT F				8,70		C	46 932,27
21		14/11/22	512102000	RETRAIT				10,00		C	46 922,27
OD		30/06/23	644000000	REMUNERATION AREM. DU TRAV DE L'					8 000,00	C	54 922,27
EX		30/06/23	448600000	COT TNS CSG CRDS A PAYER				261,00		C	54 661,27
OD		30/06/23	625100000	FRAIS KILOMETR 12486 km					5 852,50	C	60 513,77
OD		30/06/23	646000000	COT TNS CSG NON DEDUCTIB				373,00		C	60 140,77
EX		30/06/23	486000000	COT TNS CSG - CRDS					353,00	C	60 493,77
				Total mouvements				691,61	61 185,38	C	60 493,77
				Cumul à ce jour				691,61	61 185,38	C	60 493,77

Bon pour accord

Tous comptes confondus	Total mouvements	691,61	61 185,38	C	60 493,77

ECHÉANCIER PLURIANNUEL

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

TOTAL GÉNÉRAL DES ÉCHÉANCES							

RATIOS INDICATEURS

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Calcul	30/06/2023	30/06/2022

Rotation des stocks

(en jours)

Stocks fin d'exercice / Achats consommés / Nb jours de l'exercice	-0,04	

Ce ratio doit vous aider à définir la politique d'achat.
Il exprime un nombre de jour de vente théoriquement réalisables sans réapprovisionnement.

Crédit consenti aux clients ●

(en jours)

Clients et comptes rattachés *(*)* X Nb jours de l'exercice / Ventes TTC	1 533 000,00 / 73 101,80	**20,97**	***41,65***

Ce ratio vous indique la durée moyenne du crédit accordé à vos clients.
Son évolution doit être suivie avec intérêt, eu égard à la charge de trésorerie que ce crédit peut représenter.

(*) Y compris les effets escomptés non échus.

Crédit accordé par les fournisseurs ●

(en jours)

Fournisseurs et comptes rattachés X Nombre jours de l'exercice / Achats et autres charges externes TTC	1 953 290,20 / 45 195,72	**43,22**	***53,68***

Ce ratio indique le délai de paiement moyen accordé par vos fournisseurs. Ce délai constitue une ressource financière et allège donc les besoins de trésorerie.

RATIOS INDICATEURS

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Calcul	30/06/2023	30/06/2022
Taux d'endettement ●			
Emprunts et dettes / Ressources propres	60 501,75 / 172 507,57	**0,35**	***0,26***

Ce ratio vous permet de connaître la capacité d'endettement de votre entreprise

Solvabilité à court terme ●			
Créances + disponibilités + VMP / Dettes et pdts constatés d'avance à - 1 an	237 735,79 / 80 774,69	**2,94**	***3,12***

Ce ratio vous indique la capacité de votre entreprise à rembourser ses dettes à court terme avec ses ressources disponibles.

Autonomie financière ●			
Capitaux propres / Total passif	172 507,57 / 253 282,26	**0,68**	***0,70***

Ce ratio mesure l'indépendance financière de votre entreprise vis à vis des sources de financement extérieures.
Plus il est élevé, plus l'entreprise est indépendante de l'extérieure (banque, fournisseurs), sous réserve que l'endettement à court terme, analysé dans le ratio précédent « Solvabilité à court terme », ne soit pas excessif.

Annuités / Excedent Brut d'Exploitation ●			
Annuités / E.B.E.	/ -17 333,05		***7,74***

Ce ratio permet de mesurer la part de l'EBE consacrée au remboursement des emprunts

Emprunts / Excedent Brut d'Exploitation ●			
Emprunts et dettes auprés des Etablissements de crédit / E.B.E.	7,98 / -17 333,05		NS

Ce ratio permet d'exprimer le poids de la dette en nombre d'années d'EBE

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2023
cerfa
N° 11084* 24
Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/07/22	et clos le	30/06/23	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritine), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON IMB LE MOITESSIER AGROPARC 20 RUE LAWRENCE DURRELL 84140 AVIGNON	
SIRET 4 7 9 1 8 1 7 8 6 0 0 0 2 7	Mél : jf.maindiaux@abc-consultants.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Conseil RH et Formation — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	9 999		
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A	
Entreprise nouvelle, art. 44 *septies*	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*	Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A
	Zone de développement prioritaire, art.44 *septdecies*	Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulairee n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / Adresse 0 — N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / Adresse — N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CER FRANCE Drome Vaucluse 450 rue Jean Dausset Immeuble Zepol BP 31568 84000 AVIGNON *Tél :* 0475781111	*Tél :*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 06/09/23 Lieu : AVIGNON
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire : GERANT MAINDIAUX JEAN FRANCOIS
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ *prestataire :*	Signature

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2023

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2023 ISACOMPTA

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*	

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N°15948*05

Désignation de l'entreprise	SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON — Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	IMB LE MOITESSIER AGROPARC 20 RUE LA 84140 AVIGNON
SIRET	47918178600027
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 — Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 30/06/2023

ACTIF

		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010	13 000	012	13 000
Immobilisations incorporelles — Autres *	014	800	016 800	
Immobilisations corporelles*	028	7 336	030 5 749	1 587
Immobilisations financières* (1)	040	959	042	959
Total I (5)	044	22 095	048 6 549	15 546
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
STOCKS — Marchandises *	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	4 200	070	4 200
Créances (2) — Autres* (3)	072	835	074	835
Valeurs mobilières de placement	080	199 980	082 22 582	177 398
Disponibilités	084	51 195	086	51 195
Charges constatées d'avance*	092	4 108	094	4 108
Total II	096	260 318	098 22 582	237 736
Total général (I + II)	110	282 413	112 29 131	253 282

PASSIF

		Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel*	120	8 000
Ecarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	800
Réserves réglementées *	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants 131)	132	
Report à nouveau	134	173 707
Résultat de l'exercice	136	-9 999
Subventions d'investissement	137	
Provisions réglementées	140	
Total I	142	172 508
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156	8
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
Fournisseurs et comptes rattachés*	166	5 351
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : . . . 169 60 494)	172	75 415
Produits constatés d'avance	174	
Total III	176	80 775
Total général (I + II + III)	180	253 282

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

② **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON — Néant ☐ *

Exercice N clos le 30/06/2023

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		services *			217		218	71 076
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	1 071
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	72 147
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	-15
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	36 870
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	1 506)			244	7 178
	Rémunérations du personnel*						250	44 086
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	290
	Dotations aux amortissements*						254	851
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	83
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	413				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	89 343
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-17 196
Produits financiers (III)	280	30 306		**Charges financières (V)**			294	23 109
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**						310	-9 999

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 314 : 9 999

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44. sexies A)*	989			
	ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG *(44 quaterdecies)*	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354 : 9 999
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits antérieurs reportables : * 186 467	dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		372 : 9 999

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400 : 13 000	402 :	404 :	406 : 13 000	
	Autres	410 : 800	412 :	414 :	416 : 800	
Immobilisations corporelles	Terrains	420 :	422 :	424 :	426 :	
	Constructions	430 :	432 :	434 :	436 :	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 :	442 :	444 :	446 :	
	Installations générales agencements., aménagements divers	450 :	452 :	454 :	456 :	
	Matériel de transport	460 : 1 749	462 :	464 :	466 : 1 749	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 5 587	472 :	474 :	476 : 5 587	
Immobilisations financières		480 : 959	482 :	484 :	486 : 959	
TOTAL		490 : 22 095	492 :	494 :	496 : 22 095	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495 :	497 :	498 :	499 :
Autres immobilisations incorporelles		500 : 800	502 :	504 :	506 : 800
Immobilisations corporelles	Terrains	510 :	512 :	514 :	516 :
	Constructions	520 :	522 :	524 :	526 :
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 :	532 :	534 :	536 :
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 :	542 :	544 :	546 :
	Matériel de transport	550 : 127	552 : 350	554 :	556 : 477
	Autres immobilisations corporelles	560 : 4 770	562 : 501	564 :	566 : 5 271
TOTAL		570 : 5 698	572 : 851	574 :	576 : 6 549

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé : 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 :	580 :	582 :	584 :	586 :	581 :	587 :	589 :
Plus-values taxables à 19 % (1)	579 :		Régularisations	590 :	583 :	594 :	595 :	
TOTAL				596 :	585 :	597 :	599 :	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Néant ☐*

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	21 746	662	64 723	664	63 887	666	22 582
TOTAL		680	21 746	682	64 723	684	63 887	686	22 582

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	186 467
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	186 467
Déficits de l'exercice			860	9 999
Total des déficits restant à reporter			870	196 466

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	-1 509	380	-1 509
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	2 026
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	8 340
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

5 **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/07/2022 et clos le : 30/06/2023 — Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	016	/ /	
Date de cessation		/ /		/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2033-F-SD 2023

1/1 (1)

N° de dépôt

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 30/06/2023 SIREN 479181786

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

ADRESSE (voie) IMB LE MOITESSIER AGROPARC 20 RUE LAWRENCE DURRELL

CODE POSTAL 84140 VILLE AVIGNON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique MAINDIAUX | Prénom(s) JEAN FRANCOIS | Nom marital | % de détention 95,0000 | Nb de parts ou actions 380,00 | Naissance : Date 13/08/1961 | N° Département 99 | Commune leuven | Pays Belgique | Adresse : N° | Voie Quartier la Roque | Code Postal 84570 | Commune BLAUVAC | Pays France

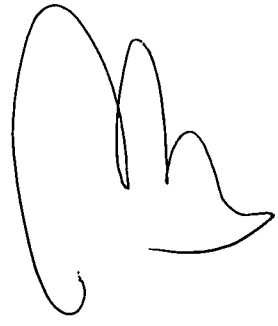
Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



DGFiP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2023

SIREN 479181786

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

ADRESSE (voie) IMB LE MOITESSIER AGROPARC 20 RUE LAWRENCE DURRELL

CODE POSTAL 84140 VILLE AVIGNON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

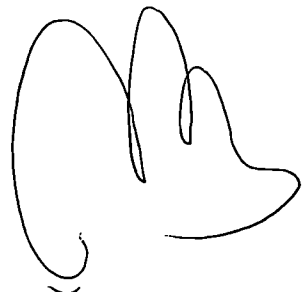
Désignation de l'entreprise SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON
Numéro de siret 47918178600027

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Désignations	Montant
FNP CERFRANCE	2 082
COT TNS COT TNS A PAYER	2 582
PROVISION CFE 2023 CFE	96
TF 2022 APT	200
COT TNS COTIS FISC A PAYER	929
PROVISION CFE 2023 CFE	672
CHARGES D'INT INTERETS COURUS A PAYER	8
Total des charges à payer	**6 569**

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA



Désignation de l'entreprise SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON
Numéro de siret 47918178600027

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
cca ICI FORM 1AN			83		
CCA ABT EAU			77		
COT TNS COTIS FISC TNS CCA			3 949		
Total des charges constatées d'avance			**4 108**		

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA



Désignation de l'entreprise SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON
Numéro de siret 47918178600027

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

MASSA et Asso[illegible]S
[illegible]POLO »
Immeuble « Le M[illegible]
27-31, rue de[illegible]
13010 MA[illegible]45
[illegible]erremassa.com
Tél : [illegible]
M[illegible]

ABC CONSULTANTS AVIGNON

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 €

Siège social : 20, rue Lawrence DURELL
Site AGROPARC – BP 31231
84911 AVIGNON Cedex 9

RCS Avignon : 479 181 786

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux associés,

IMPOSSIBILITE DE CERTIFIER

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la société ABC CONSULTANTS AVIGNON relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, non joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance du (des) point(s) décrit(s) dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

FONDEMENT DE L'IMPOSSIBILITÉ DE CERTIFIER

Aucun document comptable ne nous a été communiqué.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire sur le point décrit dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

VERIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Aucun rapport de gestion ne nous a été communiqué.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessai relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitati sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Nous n'avons pas eu d'information concernant l'arrêté des comptes annuels.

à
es
on,

RESPONSABILITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTE RELATIVE A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

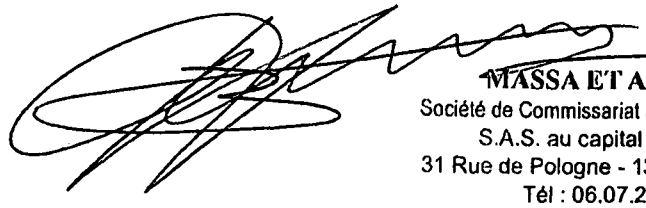
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille,
Le 6 décembre 2023

Le Commissaire aux comptes associé
Monsieur Pierre MASSA



MASSA ET ASSOCIES
Société de Commissariat aux comptes inscrite
S.A.S. au capital de 99 040 €
31 Rue de Pologne - 13010 MARSEILLE
Tél : 06.07.29.30.45
Siret : 444 796 163 00012

ANNEXES COMPTABLES

- BILAN ACTIF AU 30 JUIN 2023
- BILAN PASSIF AU 30 JUIN 2023
- COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2023
- ANNEXE COMPTABLE AU 30 JUIN 2023

Aucun document comptable nous a été communiqué

MASSA et Associés

Immeuble « Le MARCO POLO »
27-31, rue de Pologne
13010 MARSEILLE

Tél : +336 07 29 30 45
Mail : pmassa@pierremassa.com

SIREN : 444 796 163

SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Société à Responsabilité Limitée

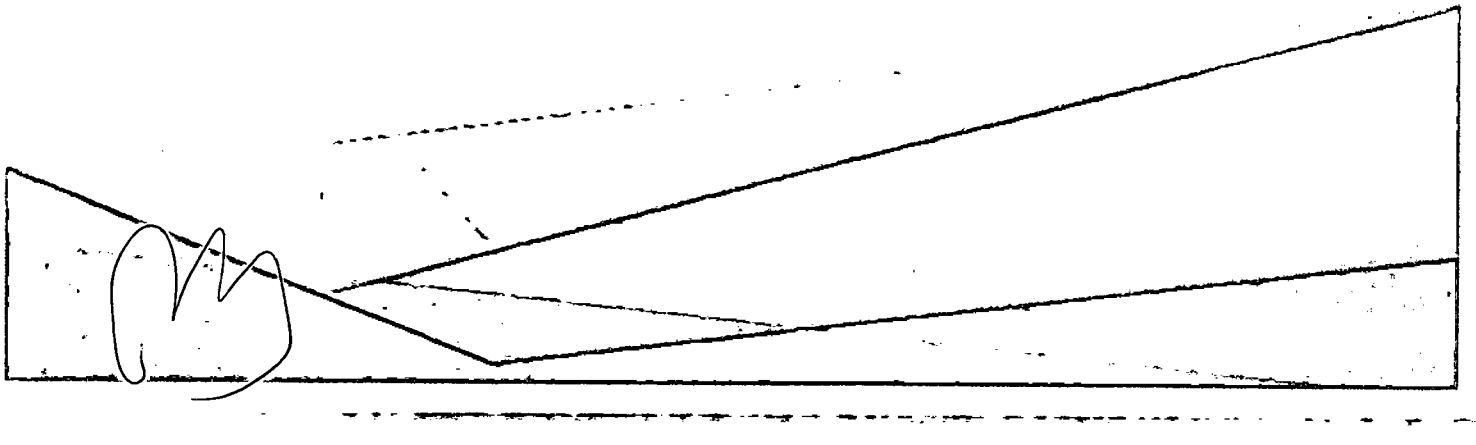
Au capital de 8 000 €

Siège social : 20, rue Lawrence Durrell
Site Agroparc – BP 31231
84911 AVINGON Cedex 9

RCS Marseille : 479 181 786

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 juin 2023



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 juin 2023

A l'assemblée générale de la société,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre entité, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Marseille,
Le 6 décembre 2023

Le Commissaire aux comptes associé
Monsieur Pierre MASSA

MASSA ET ASSOCIES
Société de Commissariat aux comptes inscrite
S.A.S. au capital de 99 040 €
31 Rue de Pologne - 13010 MARSEILLE
Tél : 06.07.29.30.45
Siret : 444 796 163 00012

MASSA et Associés

Immeuble « Le MARCO POLO »
27-31, rue de Pologne
13010 MARSEILLE

Tél : +336 07 29 30 45
Mail : pmassa@pierremassa.com

ABC CONSULTANTS AVIGNON

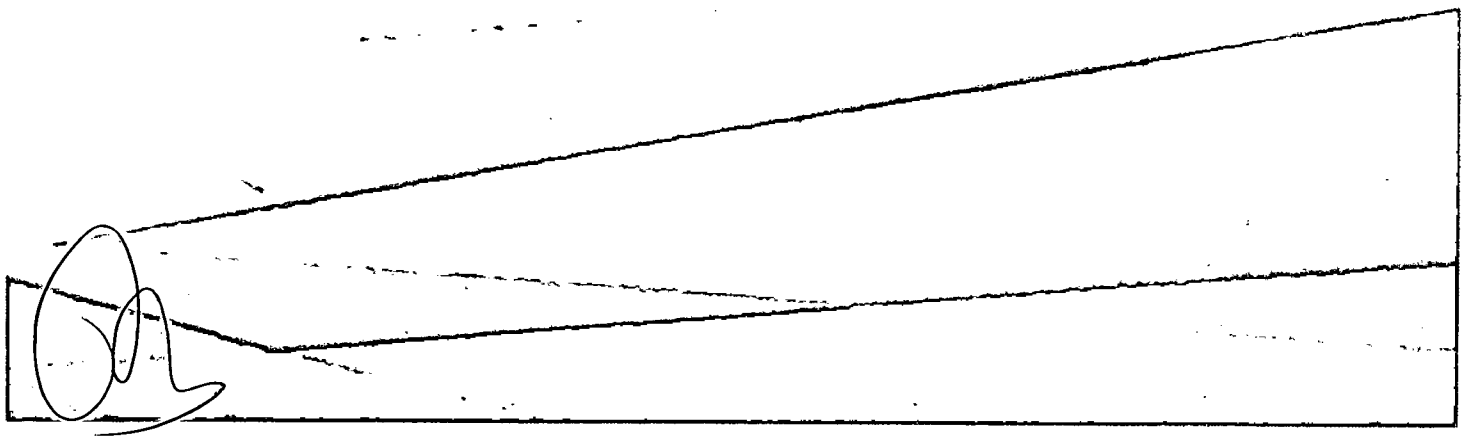
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 €

Siège social : 20, rue Lawrence DURELL
Site AGROPARC – BP 31231
84911 AVIGNON Cedex 9

RCS Avignon : 479 181 786

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux associés,

IMPOSSIBILITE DE CERTIFIER

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la société ABC CONSULTANTS AVIGNON relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, non joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance du (des) point(s) décrit(s) dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

FONDEMENT DE L'IMPOSSIBILITÉ DE CERTIFIER

Aucun document comptable ne nous a été communiqué.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire sur le point décrit dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

VERIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Aucun rapport de gestion ne nous a été communiqué.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Nous n'avons pas eu d'information concernant l'arrêté des comptes annuels.



RESPONSABILITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTE RELATIVE A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

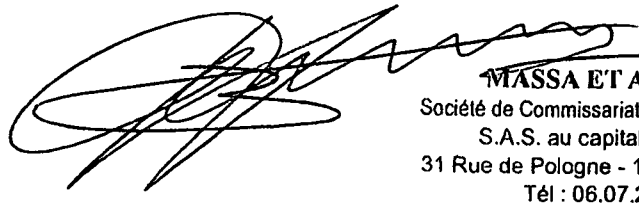
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille,
Le 6 décembre 2023

Le Commissaire aux comptes associé
Monsieur Pierre MASSA



MASSA ET ASSOCIES
Société de Commissariat aux comptes inscrite
S.A.S. au capital de 99 040 €
31 Rue de Pologne - 13010 MARSEILLE
Tél : 06.07.29.30.45
Siret : 444 796 163 00012

ANNEXES COMPTABLES

- BILAN ACTIF AU 30 JUIN 2023
- BILAN PASSIF AU 30 JUIN 2023
- COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2023
- ANNEXE COMPTABLE AU 30 JUIN 2023

Aucun document comptable nous a été communiqué

MASSA et Associés

Immeuble « Le MARCO POLO »
27-31, rue de Pologne
13010 MARSEILLE

Tél : +336 07 29 30 45
Mail : pmassa@pierremassa.com

SIREN : 444 796 163

SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Société à Responsabilité Limitée

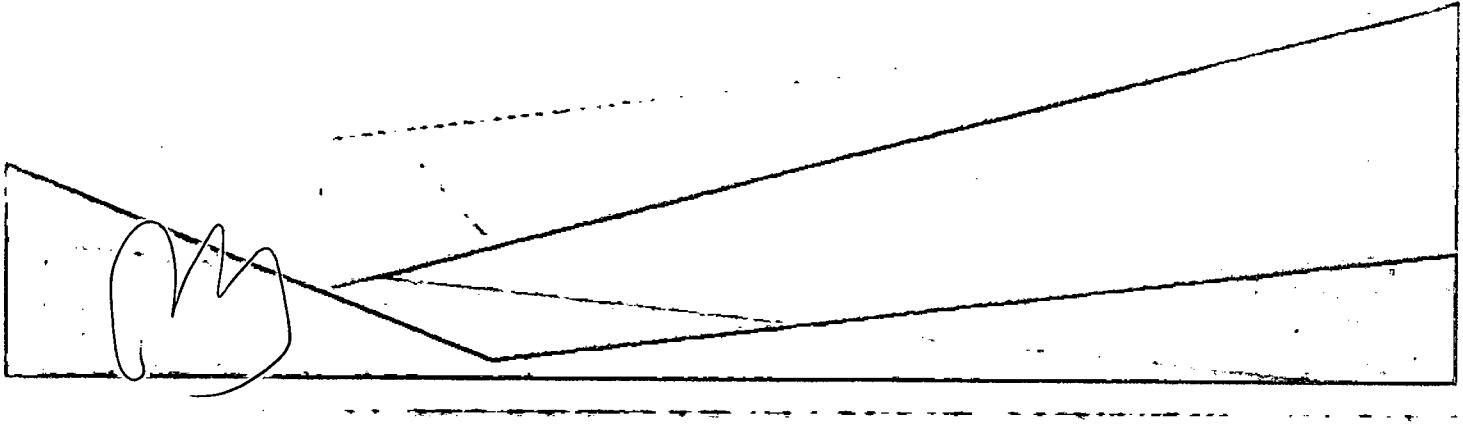
Au capital de 8 000 €

Siège social : 20, rue Lawrence Durrell
Site Agroparc – BP 31231
84911 AVINGON Cedex 9

RCS Marseille : 479 181 786

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 juin 2023



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 juin 2023

A l'assemblée générale de la société,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre entité, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Marseille,
Le 6 décembre 2023

Le Commissaire aux comptes associé
Monsieur Pierre MASSA

MASSA ET ASSOCIES
Société de Commissariat aux comptes inscrite
S.A.S. au capital de 99 040 €
31 Rue de Pologne - 13010 MARSEILLE
Tél : 06.07.29.30.45
Siret : 444 796 163 00012